



PROMOUVOIR LA CULTURE
ET L'ENSEIGNEMENT
D'UN JUDAÏSME D'OUVERTURE

FONDATION MOSES MENDELSSOHN

Sous l'égide de la Fondation du Judaïsme Français

2019

Créée en 2008 à l'initiative du Centre Culturel du MJLF, la Fondation Moses Mendelssohn a pour objectif de promouvoir la culture et l'enseignement d'un judaïsme d'ouverture, et d'en favoriser leur diffusion.

LA FONDATION MOSES MENDELSSOHN :

- Soutient des actions éducatives innovantes menées par des structures d'enseignement ;
- Attribue des bourses d'études et des aides au démarrage entrepreneurial ;
- Soutient des manifestations culturelles qui illustrent une vision juive moderne et plurielle ;
- Aide à des projets d'édition et de production ;
- Participe à l'aménagement et la préservation de locaux à destination éducative et culturelle ;
- Promeut le dialogue citoyen et la lutte contre toute forme de discrimination ;
- Accompagne toute autre initiative visant à promouvoir la culture et l'enseignement d'un judaïsme d'ouverture.

NOS PROGRAMMES POUR L'ANNÉE 2019

Soutien aux programmes de l'École Juive Moderne

L'école juive moderne (EJM) accueille pour sa douzième rentrée 190 élèves. L'EJM est une école de l'identité juive et de la citoyenneté, avec un programme ambitieux, exigeant et ouvert, centré sur l'épanouissement et la réussite des élèves. L'école vient d'emménager dans de nouveaux locaux et le coût des travaux d'aménagement, de sécurité et d'équipement nécessite le soutien de tous les amis de cette école unique.

Actions éducatives et à destination de la jeunesse

Ce programme a pour objet d'améliorer le fonctionnement de structures d'enseignement par la formation des professeurs et des professionnels et par l'adoption de nouvelles méthodes pédagogiques.

Il attribue également des bourses d'études et de formation et soutient des mouvements de jeunesse favorisant le judaïsme d'ouverture.

Diffusion de la pensée et de la culture juive

La Fondation favorise la diffusion de la pensée et de la culture issues d'un judaïsme ouvert notamment au travers de cours, séminaires, colloques, revues, livres, traductions d'ouvrages, concerts. Elle facilite l'élaboration et la réalisation de programmes d'activités et de média concourant à cette diffusion.

Promotion du dialogue citoyen et lutte contre toute forme de discrimination

Soutien à des actions favorisant le dialogue entre le judaïsme d'ouverture et la cité ou de lutte contre toute forme de discrimination.

Aide à la création de projets entrepreneuriaux

Ce programme créé à la mémoire de Marc Amon a pour vocation d'aider des jeunes de nos communautés porteurs de projets entrepreneuriaux.

Soutien à la revue Tenou'a

Revue trimestrielle, Tenou'a fait dialoguer pensée juive moderne et art contemporain en ouvrant ses pages à des penseurs, des artistes et des experts issus de toutes les sensibilités du judaïsme. Tenou'a organise aussi mensuellement des ateliers cercles d'étude qui promeuvent l'une des plus vieilles traditions du judaïsme, la makhloket, le débat, dans un dialogue respectueux.

Aménagement, agrandissement et préservation de locaux à destination éducative et culturelle

En support des activités culturelles ou éducatives, la Fondation participe à l'aménagement ou l'agrandissement de centres communautaires. Elle contribue à la préservation de locaux existants.

AIDEZ LA FONDATION MOSES MENDELSSOHN ET BÉNÉFICIEZ DES RÉDUCTIONS D'IMPÔTS SUIVANTES :

PARTICULIERS :

IMPÔT SUR LE REVENU (IR)

- 66% de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable. L'éventuel excédent est reportable sur les 5 années suivantes.

IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI) (PATRIMOINE IMMOBILIER SUPÉRIEUR À 1,3M€)

- 75% de votre don dans la limite de 50 000 €, correspondant à un don de 66 666 €.

DONATION TEMPORAIRE D'USUFRUIT

- En donnant temporairement l'usufruit d'un bien immobilier, la Fondation Moses Mendelssohn aura la jouissance du bien pendant une période de temps déterminée et il sortira de l'assiette imposable à l'IFI du nu-proprétaire.

LEGS

- en franchise de droits de succession.

ENTREPRISES :

- 60% de votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu plafonné à 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes.

LA GOUVERNANCE DE LA FONDATION :

Le Comité de la Fondation Moses Mendelssohn se réunit au moins trois fois par an. Il décide des programmes à proposer aux donateurs, du choix des projets retenus et de l'affectation des dons non dédiés, dans le cadre de l'objet de la Fondation.

Les dons dédiés à un programme spécifique et non utilisés au cours de l'année civile suivant le don seront mis à disposition du Comité de la Fondation pour réallocation à d'autres programmes approuvés.

La Fondation Moses Mendelssohn est placée sous l'égide de la Fondation du Judaïsme Français qui en assure l'administration.

CONTACT

fondation-moses-mendelssohn.org (possibilité de don en ligne)

MJLF : 01 44 37 48 40 – j.bankhalter@mjlf.org

ULIF-Copernic : 01 47 04 97 37 – tcohen@copernic.paris

ADATH SHALOM : 01 45 67 97 96 – contact@adathshalom.org

MOSES MENDELSSOHN (1729-1786) est un philosophe juif allemand, reconnu pour être le père de la Haskalah, le mouvement des Lumières propre au judaïsme. Attaché à la religion et à la raison, il a défendu la conception d'un judaïsme ancré dans la tradition et en symbiose avec la modernité.